

APERCU CHIFFRE ET EXPLIQUE DES ACTIVITES DE « L'OLIVIER 1996 »

ANNEE 2019

1. PRESENTATION DE « L'OLIVIER 1996 »

En référence à l'article 3 de ses statuts, « L'Olivier 1996 » a pour but, « *de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère dans la société belge par le biais d'une assistance juridique. Elle peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation* ».

Bien que plusieurs associations existent dans le domaine des étrangers et des migrants sans papiers en Belgique, la demande émanant de ce public reste importante et constante.

En outre, en raison des contraintes dont sont assortis les subsides officiels, à l'inverse de « L'Olivier 1996 », diverses associations limitent de plus en plus souvent leurs aides et laissent sans appui certains étrangers qui se trouvent dans le dénuement le plus absolu et affligeant.

Il importe donc de comprendre pourquoi l'asbl « L'Olivier 1996 » s'est associée avec le CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers) dont elle est membre : le champ des activités lui assignées est tellement vaste par rapport à ses moyens.

2. MOYENS

L'équipe de « L'Olivier 1996 » est composée de bénévoles ayant une riche expérience en matière du droit des étrangers au sens large du terme. C'est plus **50 heures** par semaine, tous les services réunis, soit quelque **200 heures** par mois et ce, sans compte de longues heures de réunions, de formations des étrangers, de rencontres d'informations pour les sympathisants et de conférences-débats qui se tiennent les weekends en journée ou le soir.

2.1. SERVICE SOCIAL

2.1.1. DISTRIBUTION DES ALIMENTS

Sept (7) jeunes bénévoles appelés « Les Olives » et souvent encore aux études assurent la distribution des aliments non périssables et/ou congelés achetés par « L'Olivier 1996 » ou offerts par l'Eglise Sainte-Trinité.

Pour des raisons pratiques liées aux différents emplois du temps des Olives et au nombre d'usagers qui s'accroît peu à peu, la distribution n'a lieu qu'un soir par semaine et ce, pendant **2 heures**.

2.1.2. COURS DE LANGUES

Vu que les bénéficiaires ont besoin de s'intégrer en Belgique, « L'Olivier 1996 » a décidé d'organiser un cours de français, un cours de néerlandais et un cours d'anglais Ces langues

permettront aux apprenants d'augmenter leur chance d'emploi et de se prendre en charge plus facilement, sans donc dépendre de l'aide des pouvoirs publics.

Il a été jugé utile de commencer par le cours de français où **5 apprenants** étrangers sont actuellement inscrits en attendant de recruter des bénévoles pour les deux autres langues.

2.2. SERVICE JURIDIQUE

Le Service Juridique est placé sous la responsabilité d'un juriste spécialisé en droit et agissant à ce titre depuis octobre 2002, période comprenant une séquence de 2 ans comme article 60.

Une permanence juridique est organisée chaque jour car les demandes sont imprévisibles et qu'elles exigent souvent des délais inamovibles.

Différents cabinets d'Avocats aident « L'Olivier 1996 » à donner plus vite et plus facilement des conseils utiles aux usagers et d'engager tant au niveau administratif que judiciaire des procédures relatives aux requêtes ou doléances jugées fondées.

En 2018, quelques **89 nouveaux cas** venant de l'étranger ou ayant séjourné en Belgique ont fréquenté l'Olivier en plus des centaines d'anciens dossiers évoluant à leurs différents stades y afférents (recours, regroupement, aides sociales, nationalités...).

Quant au volet financier, les recettes étaient de **19.533, 21 euros** tandis que les dépenses s'élevaient à **20.1152,45 euros**. Le report de 2017 s'élevait à **2.326,81 euros**.

En 2019, le budget prévoit un total de recettes escomptées de **21.528,81 euros** alors que les dépenses avoisineront **25.712 euros** à condition qu'aucune nouvelle initiative ne soit prise en direction des étrangers adultes et de leurs enfants.

3. MOYENS

En plus de ses bénévoles, l'asbl « L'Olivier 1996 » fonctionne exclusivement grâce à la générosité, la solidarité et la compassion de ses donateurs, et compte sur tous ceux qui sont acquis à la cause des démunis, des étrangers et des exclus en vue de leur octroyer des aides financières.

Les frais de fonctionnement sont bien entendu réduits à leur plus simple expression par rapport aux besoins des usagers qui ont tant besoin de tout notre soutien (moral, psychique, matériel, juridique...), et ce, dans chaque domaine de leur vie.

Par ailleurs, les amis de « L'Olivier 1996 » sont sollicités en tant que des personnes de bonne volonté, sensibles aux difficultés que vivent en Belgique les réfugiés et demandeurs d'asile ainsi qu'à la problématique croissante de la migration en général, qui souhaitent assister l'asbl dans ses actions, en fonction de leurs disponibilités, de leurs moyens et de leurs compétences individuelles.

« L'Olivier 1996 » organise parfois des activités pour récolter des fonds mais ceux-ci ne peuvent couvrir qu'une mince partie de son œuvre.

4. BILAN

Jusque **mi-novembre 2019**, le Service Juridique a initié et/ou traité plus de **220 dossiers des étrangers** (demandes d'asile, regroupement familial, nationalité, demande d'autorisation de séjour pour des raisons humanitaires ou de précarité de la santé...) et ce, sans compter de multiples conseils donnés par téléphone.

En termes de temps, il convient de noter qu'un dossier peut se traiter en quelques heures ou en plusieurs phases comportant plusieurs heures et s'étendant sur nombre de jours, de semaines ou d'années.

« L'Olivier 1996 » ne garantit pas le résultat mais les usagers que la justice ou l'administration déçoivent savent au moins pourquoi et comment leur procédure s'est déroulée : ils en connaissent les composantes et les défaillances ainsi que la rigueur de certaines politiques. Les bénévoles sont fiers de leur travail car souvent, même des dossiers refusés ailleurs sont reçus à « L'Olivier 1996 » et certains usagers jadis désespérés parviennent à retrouver le souffle.

Le Service Social nourrit actuellement quelque **8 familles** et il s'attend à développer ce Service pour atteindre un important nombre d'émargés qui croupissent ou traînent ci-et-là dans Bruxelles.

5. DIFFICULTES

« L'Olivier 1996 » n'a été capable que de louer un local pour son siège social depuis sa création en date du 18 avril 2008. C'est dans ce même local qu'est hébergé son Service Juridique.

Pour ses deux projets (distribution alimentaire et cours de langues), l'Eglise de la Victoire a pu lui prêter provisoirement une salle au n° 5, Rue Charles Parenté à 1070 Bruxelles.

« L'Olivier 1996 » a donc besoin de plus de moyens pour se doter de son propre lieu de travail ou louer sans contrainte budgétaire un endroit où ses services seraient beaucoup plus à l'aise pour mener son action d'une manière plus efficace.

Cela lui permettrait de débiter d'autres programmes en s'attaquant notamment au problème de la délinquance juvénile qui devient récurrent. Une telle action intéresserait les jeunes désœuvrés à l'élaboration de projets professionnels.

Dans le domaine de l'économie sociale, « L'Olivier 1996 » pour combler les lacunes qui handicapent les personnes autorisées au séjour en Belgique dans leur recherche d'emploi. C'est à cela que servent déjà les cours de langues.

« L'Olivier 1996 » se propose également de s'occuper des ressortissants étrangers en favorisant leurs rencontres par voie, notamment, des échanges multiculturels.

Parallèlement à cette mission, « l'Olivier 1996 » mènera des actions d'envergure pour lutter contre le décrochage scolaire qui débouche malheureusement sur la délinquance juvénile.

Le constat montre que la majorité de ces jeunes ont des parents issus de l'immigration. Des fois, leurs parents vivent eux-mêmes dans la clandestinité faute de documents de séjour et cela influence négativement le comportement des enfants qui perdent ainsi de l'espoir et se mettent en marge de la société.

6. VISION A LONG TERME SI MOYENS SUFFISANTS

« L'Olivier 1996 » poursuivra son action en ce qu'elle est dirigée vers les sans-papiers qui attendent tout de leurs procédures tout en volant au secours des affamés qui jonchent Bruxelles-Capitales à cause d'une injustice entretenue par l'homme contre l'homme.

En plus de cela, dans son manteau d'entité à économie sociale, l'association réussirait à :

- Occuper utilement les sans-emplois en engageant en son sein des personnes qui, jusque-là, dépendaient des services de la collectivité ;
- Aider les jeunes à s'accrocher aux études et à faire le bon choix de leur carrière ;
- Contenir les jeunes délinquants pour leur bonheur et la quiétude de la société belge ;
- À permettre à certains étrangers d'apporter à leur tour leur contribution à l'intégration et à la stabilité sociale des personnes qui sont à la recherche d'emplois.
- S'investir plus dans la formation des étrangers émargés à cause de leurs connaissances linguistiques limitées ou presque nulles et qui constituent un handicap majeur pour être compétitifs sur le marché du travail dans l'entrepreneuriat.